



SIAé
AIA Bordeaux

Réf. : STB-FLEXIBLES-MP
Date de création : 02/03/2026

Version : 03
Motif m. à j.: Diffusion initiale

Rédacteur(s) :
Nino SALVI

Date : 09/06/2026

DESCRIPTION TECHNIQUE DU BESOIN

AIA Bordeaux : Site de FLOIRAC & CESTAS (Croix d'Hins)
Domaine Technique : Hydraulique/ Pneumatique

Intitulé Projet :

**Prestation de service mobile de fabrication et remplacement de
flexibles sur site**

 SIAé AIA Bordeaux	Réf. : STB-FLEXIBLES-MP Date de création : 02/03/2026 Version : 03 Motif m. à j.: Diffusion initiale	Rédacteur(s) : Nino SALVI Date : 09/06/2026
--	--	---

SOMMAIRE :

I.	CONTEXTE GENERAL.....	3
II.	EXIGENCES DU SITE :.....	3
1.1	Connaissance des lieux et du site :.....	3
1.2	Horaires :.....	3
1.3	Contraintes spécifiques :	3
1.3.1	ATEX.....	3
1.3.2	Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction (hors amiante).....	3
1.4	Conditions d'intervention :	3
III.	OBJET DE LA PRESTATION	4
IV.	Fabrication Essais et contrôles attendus	4
1.	Références normatives applicables	4
2.	Conditions de fabrication et de contrôle	4
3.	Essais de conformité obligatoire	5
4.	Contrôles dimensionnels et visuels.....	5
5.	Identification, marquage et traçabilité	5
6.	Livrables attendus	6

 SIAé AIA Bordeaux	Réf. : STB-FLEXIBLES-MP Date de création : 02/03/2026 Version : 03 Motif m. à j.: Diffusion initiale	Rédacteur(s) : Nino SALVI Date : 09/06/2026
--	--	---

I. CONTEXTE GENERAL

Nos deux sites comportent une grande diversité de flexibles, soumis à des remplacements récurrents. Afin de garantir la continuité d'exploitation, l'objectif de cette opération est de disposer d'un service de dépannage via un camion se déplaçant sur site, capable de fabriquer et remplacer à l'identique tous flexibles défectueux et la réalisation de différents contrôles.

II. EXIGENCES DU SITE :

1.1 Connaissance des lieux et du site :

Les travaux sont situés à l'intérieur de deux sites militaires industriels en activité dont l'accès est contrôlé et réglementé. Le chantier est considéré comme clos et non indépendant.

Les modalités d'accès sont notées dans le CCAP.

1.2 Horaires :

Les horaires de travail hebdomadaires sont pour le site de Floirac du lundi au vendredi de 8h à 17h00 et pour le site de Cestas du lundi au jeudi de 8h à 17h00.

Tout travail susceptible d'être exécuté en dehors de ces plages devra faire l'objet d'une demande préalable de dérogation auprès du Responsable Suivi de Contrat (RSC), 1 semaine minimum avant l'intervention prévisionnelle.

Les heures et périodes de fermeture des sites durant la période d'exécution des travaux, devront être respectées.

1.3 Contraintes spécifiques :

1.3.1 ATEX

L'intervention peut s'effectuer à proximité d'une zone à risque d'explosion en inactivité/activité durant le déroulement de la prestation (présence de kérosène). Une analyse de risque avec le service hygiène et sécurité sera établie et le titulaire devra respecter les contraintes associées.

1.3.2 Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction (hors amiante)

Les ateliers où se déroulent les travaux peuvent comporter des poussières métalliques. Tous les contrôles normalisés effectués au droit des voies aériennes supérieures des opérateurs n'ont pas montré de désordre dépassant les limites prévues. Par conséquent, le titulaire prendra toutes les précautions qu'il estimera nécessaires concernant les personnels des entreprises réalisant les travaux.

1.4 Conditions d'intervention :

- Planification : intervention à coordonner avec le service maintenance et production via appel téléphonique et confirmation par mail du RSC.
- Sécurité : respect du plan de prévention, port des EPI, respect des consignes internes.
- Assurances et certifications : la société devra fournir une attestation d'assurance RC professionnelle ainsi que ses certifications de compétence pour la réalisation des vérifications réglementaires

 SIAé AIA Bordeaux	Réf. : STB-FLEXIBLES-MP Date de création : 02/03/2026 Version : 03 Motif m. à j.: Diffusion initiale	Rédacteur(s) : Nino SALVI Date : 09/06/2026
--	--	---

III. OBJET DE LA PRESTATION

L'objectif de cette opération est de disposer d'un service de dépannage via un camion, capable de fabriquer et remplacer à l'identique et de réaliser différents contrôles, directement sur site, tous flexibles défectueux sur nos deux sites : Floirac et Cestas

- Délais d'intervention et remplacement des flexibles standards : 3 jours ouvrés maximum
- Délais d'intervention et remplacements des flexibles spécifiques : 10 jours ouvrés maximum (lundi-vendredi 8h-17h)

En cas d'impossibilité de dépannage sur site, la société s'engagera à fournir le nouveau flexible, sous le délai et d'approvisionnement des flexibles spécifiques (10 jours ouvrés maximum). Un fichier Excel avec des références de flexibles, raccords, embout spécifiques que la société s'engagera à nous approvisionner. L'AIA sera en charge du traitement des flexibles défectueux.

IV. Fabrication Essais et contrôles attendus

1. Références normatives applicables

Les assemblages devront répondre aux exigences de performance, de sécurité et de traçabilité conformément aux normes internationales en vigueur, notamment :

- ISO 18752 et ISO 11237, définissant les caractéristiques techniques, les essais de pression, d'impulsions, de flexibilité, de résistance et de marquage des flexibles hydrauliques.
- NF EN 853 pour les tuyaux et assemblages à armature tressée incorporant des exigences de performance et d'essais.
- Les bonnes pratiques issues de standards tels que SAE J343, SAE J517 ou pratiques industrielles reconnues pour les essais de pression et d'éclatement des flexibles hydrauliques.

Ces normes définissent les critères de conception, de contrôle dimensionnel, d'essais et de marquage obligatoires pour garantir la sécurité et la fiabilité des produits fournis.

2. Conditions de fabrication et de contrôle

2.1. Assemblage et sertissage

- Les opérations de sertissage, de montage des embouts et de connexion doivent être réalisées avec un outillage adapté, étalonné et conforme aux recommandations des fabricants des composants.
- L'opérateur doit être qualifié et formé à l'utilisation des outillages de sertissage.
- Chaque sertissage doit faire l'objet d'un contrôle visuel systématique visant à vérifier :
 - L'absence d'endommagement des conducteurs ou du revêtement,
 - L'absence de fissures, d'extrusions ou de détériorations visibles sur l'assemblage,
 - L'alignement correct des raccords et l'intégrité des connexions.

 SIAé AIA Bordeaux	Réf. : STB-FLEXIBLES-MP Date de création : 02/03/2026 Version : 03 Motif m. à j.: Diffusion initiale	Rédacteur(s) : Nino SALVI Date : 09/06/2026
--	--	---

3. Essais de conformité obligatoire

Chaque flexible livré devra être soumis aux essais suivants :

3.1. Épreuve de pression :

- Chaque assemblage devra être soumis à une épreuve hydraulique à une pression au moins égale à 1,5 fois la pression de service nominale, selon les normes applicables.
- L'assemblage doit rester exempt de fuite, de déformation permanente ou de défaillance pendant toute la durée du test.

3.2. Essais complémentaires en fonction du type d'application

Selon la destination d'utilisation (applications dynamiques ou critiques) :

- Essai d'éclatement (Burst test) : vérification de la tenue à une pression significativement supérieure à la pression de service nominale.
- Essai d'impulsion (simulant des cycles de pression en service), si requis par la norme ou les spécifications clients.
- Contrôle de variation de longueur, flexibilité à froid, résistance à l'abrasion et autres essais prévus par la norme applicable, selon le type de flexible et son usage final.

Tous les essais doivent être réalisés avec un fluide compatible et selon des procédures documentées, afin de réduire les risques et d'optimiser la sécurité des essais.

4. Contrôles dimensionnels et visuels

Avant et après essais, chaque produit doit faire l'objet :

- D'un contrôle dimensionnel (longueur, diamètre conçu, tolérances) ;
- D'un contrôle visuel attestant l'absence de défauts, dommages ou non-conformités esthétiques ou fonctionnelles.

Ces contrôles doivent être documentés et signés par l'opérateur responsable.

5. Identification, marquage et traçabilité

Chaque flexible doit être identifié de manière indélébile et lisible avec au minimum :

- La référence produit ou code interne,
- La pression de service nominale,
- La date de fabrication,
- Référence standards d'embouts

 SIAé AIA Bordeaux	Réf. : STB-FLEXIBLES-MP Date de création : 02/03/2026 Version : 03 Motif m. à j.: Diffusion initiale	Rédacteur(s) : Nino SALVI Date : 09/06/2026
--	--	---

6. Livrables attendus

À l'issue de la prestation, la société devra fournir :

- Un rapport détaillé d'intervention
- Une facture transmis sur CHORUS et par mail au RSC
- Une attestation de mise en service certifiant la conformité des flexibles
- Le cas échéant, des recommandations d'amélioration ou de restrictions d'usage.